

ENVOI EN RECOMMANDÉ
AVEC AR LE 10 AOUT 2022

1A 193 948 0044 1

Permis de construire pour une maison individuelle et/ou ses annexes
DEMANDE N°PC 71150 22 S0010, déposée le 30/06/2022

AFFICHÉ LE : 09 AOUT 2022

De : Monsieur Ertan SANAL et Madame Zeynep SANAL

Demeurant : 53 Chemin des terres Michaud 71850 CHARNAY-LES-MACON
Sur un terrain situé : Route des Bergers, Lotissement Les Jardins d'Hermance Lot 1, 71680 CRECHES-SUR-SAONE
Parcelle(s) : ZK399 1
Pour : Construction d'une maison individuelle.
Surface de plancher créée : 147,00 m².

LE MAIRE DE CRECHES-SUR-SAONE,

Vu la demande de permis de construire susvisée – Dossier complet au 30/06/2022 ;
Vu le code de l'urbanisme ;
Vu le plan local d'urbanisme approuvé le 02/06/2009, modifié le 28/09/2012 et le 28/11/2014, révisé le 30/08/2019 ;
Vu le permis d'aménager n°07115019S0001, les jardins d'Hermance, autorisé en date du 13/11/2019 ;
Vu la demande d'autorisation de différer les travaux de finition en date du 11/02/2022 ;

Considérant l'article UE11 aspect extérieur – parements et couleurs de façades du PLU "Les enduits gris ciment et les parements de façade peints de couleur vive ou claire sont interdits.
Les enduits et les parements de façade devront être conformes aux préconisations du nuancier communal déposé en mairie." ;

Considérant que le projet prévoit des enduits de finition blanc cassé et gris ;

ARRÊTE

Article 1

Le permis de construire est accordé, sous réserve du strict respect des prescriptions mentionnées aux articles suivants.

Article 2

L'enduit de finition sera conforme au nuancier communal.

Date d'affichage en mairie de l'avis de dépôt
Le

30 JUIN 2022

Fait à CRECHES-SUR-SAONE

Le 09 AOUT 2022
Le Maire,

Le Maire
Roger THEVENOT

